

M. CLARK: Je ne crois pas qu'il s'agissait d'une question, monsieur le président. Toutefois, je suis certain que le ministre fera bon accueil aux remarques de M. Légère.

M. DRYSDALE: Relativement à la conservation, j'ai lu avec intérêt, assez récemment, dans un journal, qu'il y avait au large de l'Alaska, près de Bristol Bay, plus de cinquante chalutiers soviétiques cherchant apparemment des poissons de fond. Dans cette région-là se trouvent aussi les fonds de flétan du Pacifique Nord. Je me demandais, monsieur, si le Canada avait fait des démarches pour tenter d'entrer en communication avec l'Union soviétique, en vue d'établir des mesures de conservation relativement à cette très importante industrie de la pêche. Je me demandais aussi si le Canada avait conféré avec l'Union soviétique sur la question de la pêche au saumon, car il est inutile que nous concentrions nos efforts sur ce sujet, quand il s'agit du Japon, des Etats-Unis et du Canada, si l'Union soviétique est éventuellement libre d'aller et de venir et d'exploiter ou d'utiliser la pêche au flétan sans restriction.

Avez-vous des remarques à faire à ce sujet, monsieur Clark?

M. CLARK: Nous avons, nous aussi, lu les rapports de la presse et possédons des renseignements sur la flotte de chalutiers soviétiques naviguant sur la mer de Béring. On nous a rapporté qu'il y en avait environ cinquante, et, selon les renseignements, certains chalutiers sont assez gros. Jusqu'ici, nous avons appris que la flotte soviétique cherche, comme l'a dit M. Drysdale, les poissons plats, les poissons de fond et ceux de grandes profondeurs. D'après ce que nous savons, ces navires ils n'ont pas pêché jusqu'ici de flétan. Cela ne veut pas dire qu'ils ne le pourraient pas, cependant. Ils sont assez loin dans la mer de Béring. Un des derniers rapports disait qu'ils se trouvaient juste au large des îles Pribilof, endroit assez éloigné de Bristol Bay même. Nous tâchons d'obtenir tous les renseignements que nous pouvons et ceux-ci seront présentés au ministre et au gouvernement en vue de toute mesure qu'on pourra juger nécessaire.

M. DRYSDALE: Mais jusqu'à présent, on n'a pris aucune mesure à l'égard de l'Union soviétique, au sujet de la pêche au flétan ou des autres genres de pêche.

M. CLARK: Non pas à ma connaissance.

M. PHILLIPS: J'aimerais commenter les remarques de M. Légère au sujet de la valeur éducative des films comme moyen de prévenir le braconnage. J'admets qu'un plus grand nombre de poursuites s'impose, mais je trouve aussi que le ministère devrait prendre des mesures pour une meilleure inspection des installations de transformation et également des établissements de gros. Je pense que le pêcheur ne braconnerait pas s'il n'y avait pas de marché pour écouler son poisson. Il doit trouver son marché auprès des établissements de mise en conserve et du grossiste. Je pense qu'on devrait s'occuper davantage de l'inspection des conserveries, pour s'assurer que les homards pêchés illégalement ne soient pas acceptés.

M. HOWARD: Je me demande si nous pourrions, avant de passer aux aspects divers de ces crédits, être informés du tarif s'appliquant aux navires employés pour la réalisation du programme d'anéantissement du chien de mer, en comparaison des navires de même grosseur affrétés pour la patrouille des pêches; peut-on faire cette comparaison? Je me rends compte qu'il s'agit d'une comparaison en général, vu que les navires ne sont pas exactement de la même grosseur.

M. CLARK: Relativement aux opérations d'anéantissement du chien de mer, le tarif fondamental des navires que nous avons nolisés variait de \$75 à \$200 par jour, suivant la grosseur du navire. L'arrangement comportait également un boni de \$6 la tonne sur les 300 premières tonnes de poisson capturé, et de \$15 la tonne sur les 400 tonnes suivantes, en excédent des 300 tonnes de base. Je ne pense pas qu'on puisse établir une comparaison avec les navires que nous affrétons pour la patrouille, car ces derniers sont de petits vaisseaux.

M. HOWARD: J'aimerais soulever une ou deux questions. L'autre jour à la première réunion du Comité, j'ai posé deux ou trois questions à la suite des remarques du ministre, et on a laissé entendre alors qu'elles relevaient davantage des présents crédits. Serait-il possible, sans employer de nouvelles formules et en disant simplement